

Dimanche 4 décembre 2005 : Angelus, place Saint-Pierre

Chers frères et soeurs,

En ce temps de l'Avent, alors qu'elle se prépare à célébrer le grand mystère de l'Incarnation, la communauté ecclésiale est invitée à redécouvrir et à approfondir sa relation personnelle avec Dieu. Le mot latin « adventus » fait référence à la venue du Christ et met le mouvement de Dieu vers l'humanité au premier plan vers lequel chacun est appelé à répondre par l'ouverture, l'attente, la recherche, l'adhésion. Alors que Dieu est souverainement libre de se révéler et de se donner, n'étant mû que par l'amour, de même la personne humaine est libre dans le fait de donner son assentiment, même s'il s'agit d'un devoir: Dieu attend une réponse d'Amour. En ces jours, la liturgie nous présente comme modèle parfait de cette réponse, la Vierge Marie, que nous contemplerons le 8 décembre prochain dans le mystère de l'Immaculée Conception.

La Vierge est Celle qui demeure à l'écoute, toujours prête à accomplir la volonté du Seigneur; elle est un exemple pour le croyant qui vit dans la recherche de Dieu. Le Concile Vatican II a consacré une réflexion attentive à ce thème, de même qu'au rapport entre vérité et liberté. Les Pères du Concile ont approuvé, en particulier, il y a quarante ans précisément, une déclaration sur la liberté religieuse, c'est-à-dire le droit des personnes et des communautés à pouvoir rechercher la vérité et à professer librement leur foi. Les premiers mots, qui donnent le titre à ce document sont « *dignitatis humana* » :: la liberté religieuse découle de la dignité singulière de l'homme qui, parmi toutes les créatures de cette terre, est la seule en mesure d'établir une relation libre et consciente avec son créateur. «En vertu de leur dignité, dit le Concile, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre... sont pressés par leur nature même et tenus par obligation morale à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion » (DH 2). Vatican II réaffirme ainsi la doctrine traditionnelle catholique selon laquelle l'homme, en tant que créature spirituelle, peut connaître la vérité, et a donc le devoir et le droit de la chercher. Une fois ce fondement posé, le Concile insiste largement sur la liberté religieuse, qui doit être garantie aussi bien aux personnes individuelles qu'aux communautés, dans le respect des exigences légitimes de l'ordre public. Et cet enseignement du Concile, après quarante ans, reste encore d'une grande actualité. La liberté religieuse est en effet bien loin d'être partout vraiment respectée : dans certains cas celle-ci est niée pour des raisons religieuses ou idéologiques ; dans d'autres, tout en étant reconnue par écrit, elle est entravée dans les faits par le pouvoir politique ou, de manière plus insidieuse, par la prédominance culturelle de l'agnosticisme et du relativisme.

Prions afin que chaque homme puisse réaliser pleinement la vocation religieuse qu'il porte inscrite en son être. Que Marie nous aide à reconnaître sur le visage de l'Enfant de Bethléem, conçu dans son sein virginal, le divin Rédempteur venu dans le monde pour nous révéler le vrai visage de Dieu.